

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1798

Artikel: Le Conseil fédéral face à la crise financière : silence-radio? : S'il est un domaine dans lequel l'isolationnisme n'est pas de mise, c'est bien la politique bancaire : on fera comme les autres, mais sans tapage
Autor: Robert, Alain
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012594>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Conseil fédéral face à la crise financière: silence-radio?

S'il est un domaine dans lequel l'isolationnisme n'est pas de mise, c'est bien la politique bancaire. On fera comme les autres, mais sans tapage

Alain Robert (15 octobre 2008)

Pauvres membres de la commission de l'économie et des redevances du Conseil national: préoccupés par la situation économique et financière internationale, ils voulaient des explications et des détails sur la crise et son traitement par le Conseil fédéral, la Banque nationale suisse (BNS) et la Commission fédérale des banques (CFB). Ils ont pu entendre ce mardi les conseillères fédérales Doris Leuthard et Eveline Widmer-Schlumpf ainsi que les représentants de la CFB et de la BNS. Seul écho donné par la présidente Hildegard Fässler (PS/SG): *«On nous a assuré qu'un projet visant à relever la garantie des dépôts bancaires est en cours de préparation. Je ne peux pas dire quand le gouvernement informera par ailleurs sur l'éventuelle opération de sauvetage d'une banque»*. Maigre écho en vérité, qui donne la mesure de toute la modeste condition de parlementaire fédéral, particulièrement frustrante en telles circonstances.

Certes, dans ce genre de situations heureusement rares, le Conseil fédéral apparaît un peu à la traîne. La Constitution ne l'autorise pas à mener une politique monétaire dont la conduite est réservée à la BNS et encore moins à diriger des opérations techniquement complexes qui relèvent essentiellement de la compétence de la CFB.

Concrètement, trois personnes mènent le jeu: Jean-Pierre

Roth, président de la BNS, Eugen Haltiner, président de la CFB, ainsi que Peter Siegenthaler, directeur de l'Administration fédérale des finances et fidèle bras technique du gouvernement en ces délicates matières, celui pour qui un certain *«grounding»* vieux de sept ans n'a pas eu de secrets.

On retrouve donc en Suisse la même configuration tripartite entre exécutif, banque centrale et autorité de régulation que celle à l'oeuvre dans les autres pays, avec toutefois une autre répartition des rôles: aux Etats-Unis, c'est le ministre des finances Paulson qui est chef de file, en France le président de la République et en Grande-Bretagne le premier ministre travailliste – lequel a inventé la cure à base de garantie étatique des prêts interbancaires et de prise de participation publique temporaire au capital des banques que tous les pays généralisent maintenant.

Depuis le début de la semaine, l'hypothèse d'un sauvetage nécessaire d'une banque suisse paraît s'éloigner, provisoirement du moins. Cela dit, et pour les besoins de l'exercice, on se doit de noter que le gouvernement ne saurait intervenir dans un telle hypothèse que d'une façon doublement provisoire et sur la pointe des pieds. Il pourrait tout d'abord déléguer momentanément la conduite des opérations à la BNS, selon une interprétation extensive

des dispositions constitutionnelles existantes, pour concrétiser une prise de participation sans doute partielle au capital-actions de tel ou tel établissement. Ensuite, cette intervention serait faite à titre provisoire, car la Confédération n'a pas vocation à conserver longtemps de tels investissements, dont elle devrait donc se défaire à bon escient dès que possible.

Resteraient ouvertes deux questions. D'une part, le coût d'une telle opération, le cas échéant absorbé par une plus-value à terme, ne manquerait pas de peser d'ici-là sur le service de la dette. D'autre part, le nécessaire accord parlementaire, qu'il faudrait requérir a posteriori – et en faisant quelque violence à la Constitution fédérale – pourrait donner quelques sueurs froides aux différents acteurs d'un tel scénario. A moins que l'Assemblée fédérale s'avère aussi rapidement compréhensive que le Parlement islandais ou la Chambre des communes du Royaume-Uni, sans attendre une deuxième proposition, meilleure il est vrai, comme l'a fait le Congrès américain.

De toute manière, les cantons doivent se préparer à payer leur part, d'un montant qui reste à déterminer. En effet, ces derniers jours, la BNS a pratiquement triplé les liquidités bancaires mises à la disposition des banques suisses, contre des garanties dont on ignore la nature et la

qualité. Or ces conditions influenceront directement le résultat comptable 2008 de la

BNS. Un résultat que les grands argentiers cantonaux attendront cette année avec

davantage d'impatience encore que d'habitude.

A travers l'aide aux banques, l'Etat vole au secours de l'économie

Ni retour du dirigisme étatique, ni socialisation des pertes: de quoi heurter les idées reçues

Yvette Jaggi (15 octobre 2008)

La gauche française, pourtant férue de régulation jusqu'à la nationalisation, refuse de voter le plan Sarkozy d'aide aux banques, qui prévoit une garantie des prêts interbancaires jusqu'à fin 2009 et le recours possible à une recapitalisation pour éviter les faillites. Les communistes dénoncent «*la prime aux voleurs pour sauver le capitalisme*» tandis que le PS souligne que «*le plan présidentiel ne résout qu'une partie des problèmes*» et néglige le volet emploi - promis pour la semaine prochaine par une loi distincte.

Pris entre leurs convictions historiques et un monde en plein changement, les socialistes ne parviennent pas à surmonter des contradictions que les Britanniques ont d'avance écartées en s'enfilant dans la troisième voie ouverte par Tony Blair.

Et en Suisse? Tout dépend des conditions mises à une hypothétique prise de participation temporaire de la Confédération au capital-actions d'une banque en graves difficultés. Si l'Etat obtient les garanties nécessaires, notamment en termes de surveillance rapprochée par l'entrée au Conseil

d'administration, tout laisse présager que la gauche parlementaire consentira au déblocage des montants voulus. Pour autant bien sûr que des mesures d'accompagnement soient prévues, qui bénéficieraient aux épargnants et, mieux encore, aux assurés de la prévoyance professionnelle.

Car l'enjeu dépasse le cas particulier. Il ne s'agit pas de sauver, si nécessaire, tel ou tel établissement bancaire mais bien de permettre au système dont il fait partie de continuer à fonctionner. La gauche suisse va sans doute le comprendre: on ne sauve pas le sang, mais on assure sa bonne circulation dans tout le corps, c'est-à-dire la vie. La vie de l'économie donc. C'est à quoi s'emploie la Banque nationale, sereine virtuose dans l'art d'irriguer l'économie, par une facilitation des crédits interbancaires et une bonne maîtrise des instruments de la politique monétaire, sa mission première.

Le tout sans avoir à consentir directement des prêts à de grandes entreprises en mal de liquidités, comme l'a fait récemment à plusieurs reprises la banque centrale des Etats-Unis, cette FED dont le

directeur a davantage de pouvoirs que le ministre des finances des USA, même si ce dernier peut donner son nom à un plan d'abord controversé.

Dans sa dernière version, le plan du secrétaire au Trésor Henry Paulson réserve, sur le total prévu de 700 milliards de dollars, une part de 250 milliards pour contribuer à la recapitalisation d'établissements bancaires. La doctrine libérale n'y trouve pas son compte, mais la pratique répond à un pragmatisme de bon aloi.

Cependant, un soupçon demeure, qui concerne non pas les banques américaines d'investissement dont le modèle a définitivement implosé, mais bien les établissements plus classiques, dont l'économie a besoin dans tous les pays. Assoiffées de liquidités, ces banques commerciales n'ont-elles pas attendu trop longtemps avant de jouer le scénario de la perte de confiance, en vue d'obtenir encore davantage de milliards, courant le danger majeur de s'enfermer dans une sorte de spirale suicidaire? N'auraient-elles pas agi au mépris de tout principe de précaution, prenant le risque d'entraîner des foules d'acteurs, importants ou